

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1144

présenté par
M. Latombe

à l'amendement n° 1138 de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique

ARTICLE 10 BIS A

À l'alinéa 3, après la seconde occurrence du mot :

« par »,

insérer les mots :

« une autorité judiciaire européenne à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement du groupe d'étude Economie, souveraineté numérique et cybersécurité.

Il faut absolument réintroduire le juge européen dans l'amendement pour lui donner un effet et notamment quant à la préservation des modalités de recours, ce qui n'est pas forcément le cas d'autres états.